

RÉPONDRE AU BEAU-FRÈRE

POUR EN FINIR
AVEC LE DISCOURS
ANTISYNDICAL



RÉPONDRE AU BEAU-FRÈRE

POUR EN FINIR AVEC LE DISCOURS ANTISYNDICAL

Qui n'a jamais eu à composer dans un souper de famille avec ce fameux beau-frère qui se déchaîne sans retenue contre les syndicats et les « syndicaux ». Bien que ce perroquet fidèle des radios poubelles puisse nous taper sur les nerfs, il vaut mieux développer des arguments ancrés dans la réalité pour le convaincre de la nécessité des syndicats dans notre société et de leur rôle positif. C'est dans cet esprit que la Confédération des syndicats nationaux (CSN) a mis au point cet outil pour tenter de contrer les propos antisyndicaux de tous ces beaux-frères.

Sommaire

4. Les syndicats ont déjà eu leur raison d'être, mais aujourd'hui, on n'a plus besoin de ça
6. Les syndicats sont en train de tuer l'économie du Québec
8. Les syndicats protègent les incompetents
10. Les syndicats s'en mettent plein les poches avec nos cotisations
12. Les syndicats font trop de politique : qu'ils se contentent donc de défendre les droits des travailleurs
14. Les syndicats sont rongés par la corruption
16. Les syndicats, c'est juste une gang de gros bras toujours prêts à intimider
18. Les syndicats, c'est pour les vieux

LES SYNDICATS ONT DÉJÀ EU LEUR RAISON D'ÊTRE, MAIS AUJOURD'HUI, ON N'A PLUS BESOIN DE ÇA

LES ACQUIS SYNDICAUX NE SERONT PAS ÉTERNELS, SURTOUT SI NOUS CESSONS DE LES DÉFENDRE. LE SYNDICAT EST TRÈS UTILE POUR PROTÉGER UN EMPLOYÉ-E DU COMPORTEMENT ARBITRAIRE DE SON EMPLOYEUR. Lorsqu'on y pense un peu, chacun d'entre nous connaît une personne qui s'est fait congédier injustement ou, à tout le moins, qui a reçu une mesure disciplinaire abusive. Il est bien difficile de démontrer qu'un patron agit d'une certaine façon envers un employé parce qu'il ne lui aime pas la face ou parce qu'il veut favoriser un autre employé

en lui octroyant des congés ou des meilleurs horaires de travail. Les syndicats limitent l'arbitraire parce qu'ils négocient des mécanismes pour le contrer.

Il n'est pas rare non plus que les grandes entreprises, et même certains gouvernements, tentent de faire reculer des conditions de travail qui sont pourtant solidement implantées dans la culture de travail. Certains employeurs souhaiteraient creuser toujours davantage le fossé qui les sépare des travailleurs pour augmenter leur marge de profits. À ce titre, le syndicat est le meilleur instrument de répartition de la richesse entre un employeur, qui veut toujours faire plus de profits, et le travailleur qu'il embauche à cette fin. Par ailleurs, au-delà de la préservation des acquis et de l'amélioration des conditions de travail en général, une personne seule n'a souvent pas une bonne connaissance de ses droits au travail (qui ne sont pas enseignés dans les écoles !) et peut avoir du mal à se retrouver dans le dédale des lois existantes. Que dire d'une loi comme celle sur les accidents du travail et les maladies professionnelles ou encore de la Loi sur l'assurance-emploi ? Le syndicat est là pour guider les travailleuses et les travailleurs dans l'exercice de leurs droits.

LES SYNDICATS SONT EN TRAIN DE TUER L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

ENTRE 1997 ET 2012, LE TAUX DE SYNDICALISATION A CHUTÉ DE 1,5 %. POURTANT, PENDANT LA MÊME PÉRIODE, L'INVESTISSEMENT PRIVÉ N'A PAS CONNU DE HAUSSE, ENREGISTRANT MÊME UN RECU DE 0,6 %. À titre d'exemple, le taux de syndicalisation est beaucoup plus élevé au Québec (39,3 %) qu'en Ontario (28,2 %) et pourtant, au cours des 30 dernières années, l'Ontario a vu son niveau d'investissement privé chuter de 4 % alors que le recul au Québec n'a été que de 1,9 %. Le syndicalisme ne tue pas l'économie, il permet à un plus grand nombre de Québécoises et de Québécois de gagner un revenu

décent. Et qui dit bons emplois, dit retombées intéressantes dans les coffres de l'État sous forme de taxes et d'impôts. C'est alors la société entière qui peut profiter de bons services publics. Qui dit bons emplois, dit également plus grande consommation. Les syndicats ne ruinent pas l'économie. Bien au contraire, ils la font rouler. Et pour gagner un bon salaire, tout employé syndiqué a intérêt à ce que l'entreprise ou l'organisation pour laquelle il travaille prospère. Il fera tout pour que ce soit le cas, notamment en revendiquant de la formation et des réinvestissements dans l'entreprise.

Chose certaine, si un jour le taux de syndicalisation se retrouvait en chute libre au Québec, c'est la classe moyenne qui écoperait. Nous n'avons qu'à observer le vécu de nos voisins du Sud pour dresser un portrait assez dévastateur. L'appauvrissement de la classe moyenne américaine est directement lié au déclin des syndicats aux États-Unis au cours des trente dernières années.

LES SYNDICATS **PROTÈGENT** **LES INCOMPÉTENTS**

LES DISPOSITIONS DU CODE DU TRAVAIL (ART. 47.2) NOUS OBLIGENT À BIEN REPRÉSENTER ET À DÉFENDRE LES TRAVAILLEURS ET LES TRAVAILLEUSES QUI ONT PAYÉ DES COTISATIONS SYNDICALES. Que ce soit dans un environnement syndiqué ou non, il y aura toujours certains défis et des accrochages dans nos milieux de travail. La nature humaine est ainsi faite. Les syndicats préfèrent aider un employé à devenir meilleur, plutôt que de l'écraser sous des mesures disciplinaires.

On ne le dira jamais assez : les travailleuses et les travailleurs doivent se protéger contre le possible arbitraire de l'employeur. N'importe quel patron peut invoquer l'incompétence d'un salarié s'il veut se débarrasser de lui. Mais il peut très bien taire les véritables raisons pour vouloir le congédier. Conflit de personnalités, refus d'avances déplacées, activités syndicales, etc. Et puis quand on parle d'incompétence, de quoi parle-t-on exactement ? La notion d'incompétence se prête à beaucoup de subjectivité. À un moment ou à un autre de sa vie, une personne peut connaître des difficultés personnelles (deuil, maladie, divorce, etc.) lui causant des problèmes au travail. Or, ceci ne fait pas d'elle une personne incompétente. Enfin, un employeur a le devoir de rencontrer les employé-es qui éprouvent des problèmes liés au travail et de les aider à les résoudre. Est-il besoin de dire que tous les employeurs n'ont pas ce type de préoccupation ? Que ce soit avant, durant ou après la négociation d'une convention collective, le syndicat s'assure que l'employeur respecte les droits des travailleuses et travailleurs.

LES SYNDICATS S'EN METTENT PLEIN LES POCHES AVEC NOS COTISATIONS

LE BUT D'UNE ORGANISATION SYNDICALE N'EST PAS DE FAIRE DES PROFITS. À L'OPPOSÉ DE L'ENTREPRISE PRIVÉE, LES SYNDICATS N'ONT PAS À GARDER L'ŒIL SUR LA MARGE DE PROFIT OU À FAIRE PLAISIR AUX ACTIONNAIRES. L'OBJECTIF DES SYNDICATS EST DE REPRÉSENTER AU MIEUX DE LEURS COMPÉTENCES LES TRAVAILLEURS ET LES TRAVAILLEUSES. La cotisation versée à un syndicat revient aux membres en budget de fonctionnement du syndicat local et en services divers (soutien direct aux travailleurs par de l'arbitrage, des services juridiques, de la formation, des services de négociation, de la mobilisation, etc.).

À la CSN, ce sont les membres eux-mêmes qui décident du montant qu'ils versent en cotisations à leurs syndicats. En plus des différents services offerts, les cotisations des 325 000 membres servent aussi à appuyer les luttes de tous les syndicats en conflit par l'entremise du Fonds de défense professionnelle (FDP). Grâce à ce fonds, les syndiqué-es peuvent toucher, en cas de grève ou de lock-out, un montant hebdomadaire qui leur permet de tenir le coup durant cette période toujours difficile (au moment d'écrire ces lignes, le montant du FDP en cas de conflit s'élève à 255 \$ par semaine). Le fonds soutient également les travailleurs non syndiqués qui ont enclenché un processus de syndicalisation.

LES SYNDICATS

FONT TROP DE POLITIQUE :

QU'ILS SE CONTENTENT

DONC DE DÉFENDRE

LES DROITS

DES TRAVAILLEURS

DE TOUT TEMPS, LES GOUVERNEMENTS ONT CHERCHÉ À AFFAIBLIR LES DROITS DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS. NUL BESOIN DE CHERCHER BIEN LOIN POUR NOUS EN CONVAINCRE. Qu'on pense au gouvernement de Stephen Harper et à l'abolition des fonds de travailleurs, à sa réforme de l'assurance-emploi qui est venue créer trois catégories de chômeurs et obliger les prestataires fréquents à accepter tout travail pour lequel ils sont qualifiés, à 70 % de leur rémunération précédente. On peut aussi évoquer la loi du gouvernement Couillard sur les régimes de retraite du secteur municipal qui

vient nier aux employé-es municipaux le droit à la libre négociation. Les exemples d'attaques aux droits des travailleuses et des travailleurs pullulent. Le syndicat est la seule organisation vouée directement à la défense des droits et des conditions de travail des travailleurs. Il doit pouvoir agir sur le plan politique sans quoi les droits des syndiqué-es ET des non-syndiqué-es s'effriteront jusqu'à ce qu'ils n'aient plus aucune protection, ou si peu. C'est la raison pour laquelle la CSN s'attaque si féroceement aux mesures d'austérité du gouvernement. Quand le gouvernement s'écarte de l'universalité du réseau de la santé ou de celui des services de garde éducatifs, il nuit au bien-être de la population, dont les travailleurs font partie.

Plus la population d'une région est syndiquée, meilleures sont les conditions de l'ensemble de la population. Le syndicat est une locomotive pour l'ensemble de la société. Ainsi, plusieurs gains sociaux sont issus du rôle qu'ont joué les syndicats dans la société : les allocations familiales, l'assurance-chômage, l'assurance maladie, les lois sur la santé et la sécurité du travail, l'équité salariale, les services de garde, etc.

LES SYNDICATS **SONT RONGÉS** **PAR** **LA CORRUPTION**

SANS PRÉTENDRE QUE LES SYNDICATS SONT À L'ABRI DE LA CORRUPTION, FORCE EST DE CONSTATER QU'IL EXISTE PEU DE CAS DE CORRUPTION COMMIS PAR DES TRAVAILLEURS SYNDIQUÉS.

Certes, la Commission Charbonneau a mis en lumière les pratiques douteuses de certains dirigeants syndicaux (la CSN n'a jamais été mise en cause, notamment parce que ses statuts et règlements prévoient la présence d'un comité de surveillance dans tous ses syndicats), mais on apprenait lors des

audiences que ce sont bien plus des fournisseurs de services aux villes et municipalités ainsi qu'au gouvernement du Québec, favorisés par certains cadres, qui s'en sont mis plein les poches. On a en effet assisté à de nombreuses révélations selon lesquelles des contrats publics réalisés par des firmes privées ont entraîné des dépassements de coûts énormes et plusieurs situations de collusion et de corruption.

Le travail syndiqué représente à bien des égards une garantie de transparence et de bon usage des deniers publics pour le citoyen. Le syndicat constitue une façon de limiter les coûts de toutes sortes, qui sont connus et contrôlés. Les divers paliers de gouvernement payent des salaires déterminés par convention collective à leurs employé-es. Pas plus. Pas d'extra.

LES SYNDICATS, **C'EST JUSTE UNE** **GANG DE GROS BRAS** **TOUJOURS PRÊTS** **À INTIMIDER**

LES SYNDICATS SONT BIEN PLUS UN INSTRUMENT QUI PERMET DE PRÉSERVER LA PAIX SOCIALE QUE L'INVERSE. AVANT L'AVÈNEMENT DE NOTRE CODE DU TRAVAIL ACTUEL, CERTAINS EMPLOYEURS, INDIFFÉRENTS AU SORT DES TRAVAILLEURS, AVAIENT LE CHAMP LIBRE POUR COMMETTRE DES ABUS, DU FAVORITISME, DES INJUSTICES. Aujourd'hui, les syndiqué-es possèdent des moyens concrets pour défendre leurs intérêts, dans le respect des lois et de leur employeur.

La CSN croit d'ailleurs à la force du nombre comme outil d'une mobilisation que ses membres réalisent toujours sans violence.

S'il arrive que quelques-uns fassent du grabuge, l'histoire fera les manchettes durant des semaines. La population finit ainsi par se dire que les agissements de cette minorité bruyante constituent la norme. Mais il n'en est rien. Malgré cette fausse idée entretenue par certains médias, 95 % des négociations sont signées sans conflit alors que la très grande majorité des manifestations syndicales se déroulent sans problèmes.

LES SYNDICATS, **C'EST** **POUR LES VIEUX**

POUR TOUTES LES RAISONS QUI PRÉCÈDENT, LE SYNDICAT N'EST PAS QU'UNE AFFAIRE DE VIEUX. IL EST LÀ POUR PROTÉGER LES MEMBRES, JEUNES ET MOINS JEUNES, CONTRE L'ARBITRAIRE DES PATRONS. DANS NOMBRE D'ORGANISATIONS, CEUX QUI SONT LES PLUS SUSCEPTIBLES DE PERDRE LEUR EMPLOI SONT LES JEUNES, CONSIDÉRÉS COMME UNE MAIN-D'ŒUVRE JETABLE. Le syndicat est là pour les défendre. Le processus démocratique de la CSN fait d'ailleurs en sorte que toute façon de faire peut être remise en question et que les revendications de chacun, y compris celles qui tiennent à cœur les jeunes, peuvent y être défendues. Il suffit de se préoccuper des

enjeux traités au sein de son syndicat. Et n'est-ce pas stimulant de se donner comme défi de renouveler la façon de faire du syndicalisme ? C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles on trouve des comités de jeunes et de condition féminine partout dans les organisations affiliées à la CSN. Il est primordial de créer des espaces où les jeunes et les femmes peuvent prendre la parole et exprimer leurs besoins.

Quelques statistiques provenant de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) viennent par ailleurs déconstruire l'idée selon laquelle les baby-boomers sont surreprésentés chez les travailleurs syndiqués. En fait, les 25-44 ans se trouvent en première place parmi les travailleurs syndiqués avec 46,1 %, suivis des 45-54 ans avec 7,1 % et des 55 ans et plus, avec 16,9 %. Le nombre de jeunes syndiqués de 15-24 ans a, pour sa part, augmenté de 9,3 % tandis que le nombre de jeunes non-syndiqués compris dans la même tranche d'âge a subi une baisse de 0,8 %. On peut donc en déduire que les jeunes ont davantage accès aux emplois syndiqués qu'aux emplois non syndiqués.

**« ISOLÉ,
TU NE PEUX RIEN FAIRE.
AVEC D'AUTRES,
TU NE PEUX PAS TOUT FAIRE,
MAIS TU PEUX EN FAIRE
UN PEU PLUS. »**

**MARCEL PEPIN,
ANCIEN PRÉSIDENT
DE LA CSN**

**Confédération
des syndicats
nationaux**
csn.qc.ca

Production
**Service des
communications
de la CSN**

Illustration
Sébastien Thibault

Impression
Accent Impression Inc.

Dépôt légal
**BANQ et BAC
2016**